



Menace sur la montée en gamme des établissements hôteliers ?

Cette nouvelle taxe va-t-elle faire baisser les demandes d'hôtels qui, par exemple, sollicitent une cinquième étoile ou même le label « palace » ? Christian Mantei, directeur général d'Atout France, l'organisme qui gère les dossiers de classement, espère que la loi ne va pas freiner les hôteliers dans leur volonté d'investir. Il rappelle que la réforme de ce classement, initiée par Hervé Novelli en 2009, alors secrétaire d'État au Tourisme, avait été très appréciée par les distributeurs et tour-opérateurs à l'étranger. Il note que certains hôteliers ont menacé d'abandonner leurs étoiles et espère qu'ils « ne vont pas passer de la parole aux actes ». Ainsi, Michel Tschann, président du syndicat des hôteliers de la Côte d'Azur, à la tête lui-même d'un établissement quatre étoiles

dans le centre de Nice, s'est agacé : « En 2009, on a incité les établissements haut de gamme pour qu'ils obtiennent une cinquième étoile et aujourd'hui on veut les taxer, c'est une très mauvaise stratégie. Ils ont investi pour ça, c'est une lamentable récompense ». Il estime que « ce projet de taxe est antinomique avec la nouvelle classification mise en place il y a deux ans par Hervé Novelli ». La France compte aujourd'hui huit palaces, 355 quatre étoiles et 154 cinq étoiles. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État au Tourisme, s'est aussi inquiété : « Le nouveau classement hôtelier a permis une montée en gamme significative de l'offre hôtelière, les mois à venir vont être déterminants, les hôteliers ont jusqu'à juillet 2012 pour adopter la nouvelle classification qui vise à

aligner la France sur la concurrence internationale mais aussi à mieux correspondre aux besoins des consommateurs et à répondre aux nouvelles normes en matière de sécurité, d'environnement ». Richard Vainopoulos, président de Tourcom, se fait le porte-parole des agences de voyages : « attention à ne pas confondre 'clientèle frime' et 'clientèle ayant les moyens'. Je rappelle qu'il y a 25 ans, il y avait deux TVA, une normale et une de luxe. Les grands hôtels avaient abaissé leurs étoiles pour récupérer la clientèle perdue. Je ne suis pas contre cette taxation de solidarité mais rappelons-nous un élément essentiel : cette clientèle est celle des agences de voyages, celle qui laisse de belles marges ! Ne nous trompons pas de cible... ». ■ LG